

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN 2011

L'An deux mille onze, le 27 juin, le Conseil Municipal de la Commune de Portes-lès-Valence, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de son Maire Monsieur Pierre TRAPIER.

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 juin 2011.

PRESENTS : P. TRAPIER, R. RINALDI, M. BORDE, C. CAMPAGNE J. COURIOL-VIGNE, J.M. BOCHATON, M. GUILLERMIN, G. LAURENT-BOURGE, S. AUGIER-COLOMB, H. GRANJON, G. MERLAND, S. MOURZELAS, P. GARCIA, A. CHAABI, H. HELY, T. LECOMTE, N. DUPESSEY, N. BRUNET-ROUSSIER, C. ILLY, C. ABONNENC, M.F. MUHIEDDINE, G. GIRARD, S. TAULEIGNE, A. SARRION, A. BERNE.

POUVOIR : G. SAGNARD à J.M. BOCHATON, J. GRANGEON à J. COURIOL, S. BROT à G. GIRARD, PH. MILLOT à A. SARRION.

-x-x-x-

### 1) PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE DE LA DROME – CONSTITUTION D'UNE UNIQUE COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL (rapporteur : P. TRAPIER).

Monsieur le Maire rappelle que la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales dispose qu'il doit être établi dans chaque département un schéma départemental de coopération intercommunale prévoyant une couverture totale du territoire par des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre ainsi qu'une rationalisation des périmètres des établissements existants.

Conformément aux dispositions de la loi, le 22 avril 2011, le Préfet a présenté à la commission départementale de la coopération intercommunale un projet de schéma qui prévoit notamment la constitution d'une unique communauté d'agglomération qui comprendrait la *Communauté d'Agglomération Valence Agglo Sud Rhône-Alpes*, la *Communauté d'Agglomération du Pays de Romans*, la *Communauté de Communes du canton de Bourg-de-Péage*, ainsi que la *Communauté de Communes de la Raye*, la *partie drômoise de la Communauté de Communes interdépartementale des Confluences Drôme-Ardèche* (à savoir Beauvallon, Etoile-sur-Rhône, Montéléger), la "commune isolée" de Ourches. Cette communauté d'agglomération est proposée avec également une adhésion des trois communes de la *Communauté de Communes ardéchoise Rhône-Crussol* qui faisaient partie de l'ancien *SISAV Valence Major* (à savoir Guilhaud-Granges, Saint-Péray et Cornas).

Monsieur le Maire étant porteur d'un projet alternatif (voir point 3), il invite le Conseil Municipal à se prononcer contre le schéma proposé par le Préfet de la Drôme.

R. RINALDI exprime la position du groupe socialiste qui se prononcera favorablement sur le schéma proposé. Pour G. GIRARD, quel que soit le scénario proposé, on ne restera pas à onze communes et il faut poursuivre la logique intercommunale jusqu'au bout.

La séance est interrompue pour un temps d'échange et de questions / réponses avec le public, J.M. BOCHATON précisant à cette occasion, que ce qui pose problème au niveau du schéma proposé, c'est le manque d'informations financières, si ce n'est l'assurance d'une fiscalité mixte à l'horizon 2014-2015.

La séance du Conseil Municipal reprend pour le vote. Le schéma proposé par le préfet est adopté par 15 pour (R. RINALDI, C. CAMPAGNE, S. AUGIER-COLOMB, H. GRANJON, H. HELY, T. LECOMTE, N. DUPESSEY, C. ILLY, M.F. MUHIEDDINE, G. GIRARD + pouvoir, S. TAULEIGNE, A. SARRION + pouvoir, A. BERNE et 14 contre (P. TRAPIER, M. BORDE, J. COURIOL-VIGNE + pouvoir, J.M. BOCHATON + pouvoir, M. GUILLERMIN, G. LAURENT-BOURGE, G. MERLAND, S. MOURZELAS, P. GARCIA, A. CHAABI, N. BRUNET-ROUSSIER, C. ABONNENC).

## 2) PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE DE LA DROME – DISSOLUTION EVENTUELLE DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS VALENCE ROMANS DEPLACEMENT – AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL (rapporteur : P. TRAPIER).

Accompagnant le schéma de coopération intercommunale, le préfet pose aussi la question d'une "dissolution éventuelle du syndicat mixte des Transports Valence Romans Déplacements".

Par 14 contre (P. TRAPIER, M. BORDE, J. COURIOL-VIGNE + pouvoir, J.M. BOCHATON + pouvoir, M. GUILLERMIN, G. LAURENT-BOURGE, G. MERLAND, S. MOURZELAS, P. GARCIA, A. CHAABI, N. BRUNET-ROUSSIER, C. ABONNENC), 6 pour (G. GIRARD + pouvoir, S. TAULEIGNE, A. SARRION + pouvoir, A. BERNE) et 9 abstentions (R. RINALDI, C. CAMPAGNE, S. AUGIER-COLOMB, H. GRANJON, H. HELY, T. LECOMTE, N. DUPESSEY, C. ILLY, M.F. MUHIEDDINE), le Conseil Municipal émet un avis défavorable à cette proposition.

## 3) VŒU : ALTERNATIVE AU PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE DE LA DROME

Conformément à la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 dite de réforme des collectivités territoriales, des solutions alternatives à ce schéma peuvent être présentées à la CDCI.

C'est dans ce cadre que le conseil municipal, réuni ce 27 juin, est appelé à formuler un vœu.

Les élus du conseil municipal de Portes-lès-Valence ont exprimé, lors des séances du 30 mars 2009 et du 21 septembre 2010, leur attachement « à la construction d'une coopération comprenant trois pôles urbains en synergie avec les campagnes ».

L'alternative au schéma proposé par le Préfet s'inscrit dans cette même volonté de bâtir et de réussir une nouvelle agglomération sur un périmètre raisonnable, à taille humaine, porteuse de projets solidaires et garantissant l'égalité entre les collectivités qu'elles soient urbaines, péri-urbaines ou rurales.

Les 3 pôles urbains constitués autour de Valence, de Romans/Bourg-de-Péage, de Tain/Tournon, formant de véritables bassins de vie, correspondent à cette ambition.

Plutôt que de créer une structure regroupant 59 communes qui éloignerait les habitants des lieux de décision, il s'agirait d'organiser une coopération entre les intercommunalités se rattachant à ces 3 bassins de vie, afin de répondre aux besoins des populations et de permettre le maintien et le développement des services publics tant dans les zones urbaines que rurales.

Cette coopération serait renforcée par la création d'un syndicat mixte exerçant différentes compétences, notamment dans les domaines des transports et du développement économique.

Ainsi serait affirmée la volonté de promouvoir une intercommunalité solidaire et efficace, permettant de maintenir des lieux de décision proches des citoyens.

Le conseil municipal de Portes-lès-Valence demande que cette alternative soit présentée à la CDCI et mise en débat.

Par 14 pour (P. TRAPIER, M. BORDE, J. COURIOL-VIGNE + pouvoir, J.M. BOCHATON + pouvoir, M. GUILLERMIN, G. LAURENT-BOURGE, G. MERLAND, S. MOURZELAS, P. GARCIA, A. CHAABI, N. BRUNET-ROUSSIER, C. ABONNENC) et 15 abstentions (R. RINALDI, C. CAMPAGNE, S. AUGIER-COLOMB, H. GRANJON, H. HELY, T. LECOMTE, N. DUPESSEY, C. ILLY, M.F. MUHIEDDINE, G. GIRARD + pouvoir, S. TAULEIGNE, A. SARRION + pouvoir, A. BERNE), le vœu est adopté par le Conseil Municipal.